

DECISION DU PRESIDENT**N° : DEC-076-2021****Objet : DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'AMENAGEMENT DE LA VOIE VERTE ENTRE NERAC ET LAVARDAC**

Vu les statuts d'Albret Communauté,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération n°DE-088-2020 du 09 juillet 2020 portant délégation du Conseil Communautaire au Président de la Communauté de Communes Albret Communauté (CCAC) ;

Exposé des motifs :

En 2018, le Conseil Départemental a lancé une étude portant sur la création d'une voie verte sur l'ancienne voie ferrée reliant Port-Sainte-Marie à Condom. Le territoire bénéficie d'un potentiel touristique important qui gravite autour des activités de pleine nature, des paysages, du patrimoine local et de la gastronomie. La desserte des 8 communes qui jalonnent la voie ferrée, dont 7 en Albret (Feugarolles, Vianne, Lavardac, Barbaste, Nérac, Andiran et Moncrabeau), permettra la mise en valeur du patrimoine local (Bastide, Moulin des Tours, Château Henri IV, ...). De plus, ce projet s'inscrit dans une dynamique supra territoriale qui permettrait de renforcer le maillage avec l'agglomération d'Agen, le territoire de la Ténarèze, et celui du Confluent. La réhabilitation de la voie ferrée offre des perspectives de connexion avec d'autres itinéraires ayant un rayonnement régional, national et européen :

- L'Euro Véloroute n°3 « la Scandibérique » qui relie Trondheim (Norvège) à Saint-Jacques-de-Compostelle (Espagne) en passant par l'Albret,
- La Véloroute V82 qui relie Lannemezan (Hautes Pyrénées) à Buzet-sur-Baïse (Albret),
- La Véloroute de Bordeaux à Toulouse qui longe le canal latéral de la Garonne (prolongement du Canal du Midi) en passant par Feugarolles et Buzet-sur-Baïse.

En complément de l'étude départementale, Albret Communauté a lancé en 2019 une étude visant à développer les mobilités actives sur le territoire. Le schéma directeur déplacements doux vise à atteindre l'objectif national qui est d'augmenter la part modale du vélo dans les déplacements domicile / travail pour atteindre 4% en 2021 et 8% en 2024. L'Albret présente une forte dépendance à la voiture notamment pour les déplacements domicile-travail (86% des trajets), avec un impact non négligeable dans le budget des ménages. Le déplacement en deux-roues ne représente aujourd'hui qu'une part marginale (2%) et sa démocratisation est freinée par l'absence de pistes cyclables.

Albret Communauté, en partenariat avec une entreprise locale, a développé une solution innovante favorable à la pratique du vélo sur le territoire. Cette solution, dont le prototype est probant, permet d'aménager en voie verte une voie ferrée sans démanteler le réseau ferré existant. Le caractère réversible du procédé permettra la restauration rapide et à moindres frais des liaisons en train si besoin.

La réalisation de cet aménagement s'organise sur trois phases de travaux :

- **Phase 1 sur 6 km** de Nérac à Lavardac est en préparation pour 2021 et une finalisation pour 2022. L'obtention de SNCF Réseau d'une Convention d'Occupation Temporaire (en cours d'instruction) de ce tronçon permettra l'engagement des travaux de la tranche 1 pour un coût d'objectif de 1 709 398 € HT.

Cette première étape sera suivie d'une Convention de Transfert de Gestion de l'ensemble de l'itinéraire ferré qui permettra de traiter l'ensemble du linéaire et permettre la jonction avec le Gers en Occitanie.

L'ordre d'intervention des phases 2 et 3 n'étant pas encore arrêté pourrait s'organiser comme suit :

- **Phase 2 sur 8 km** entre Feugarolles et Lavardac permettra de faire la liaison entre la voie verte du canal latéral à la Garonne et la poursuite de la V3 dite Scandibérique vers Mézin et le département des Landes pour un coût d'objectif de 2 016 000 € HT.

- **Phase 3 sur 14 km** de Nérac vers Moncrabeau permettra de faire la jonction avec la communauté de communes de la Ténarèze en Occitanie et fera passer l'itinéraire de la V82 de Véloroute en voie verte sur la partie lot-et-garonnaise pour un coût d'objectif de 4 209 000 € HT.

Le coût d'objectif de l'aménagement de la voie de Feugarolles à Moncrabeau est estimé à 8 220 899 € HT.

Plan de financement pour la phase 1 :

Tranche 1 : Nérac - Lavardac	Montants	%
Aménagement de la voie verte	1 709 398,80	
DETR 2021	256 000,00	14,98%
DETR /DSIL 2022	344 000,00	20,12%
Conseil Régional	427 349,70	25,00%
Conseil Départemental	170 939,88	10,00%
UE - Leader	169 229,46	9,90%
Albret Communauté	341 879,76	20,00%

Considérant ces éléments, le Président de la Communauté de Communes Albret Communauté,

DECIDE

Article 1 : De valider le plan de financement pour la tranche 1 détaillé ci-dessus,

Article 2 : De solliciter auprès de l'Etat au titre de la DETR 2021 un montant de 256 000 € et au titre de la DETR/DSIL 2022 un montant de 344 000 €,

Article 3 : De solliciter le Conseil Régional et le Conseil Départemental au titre de leur régime d'intervention respectif tel que définit dans le tableau ci-dessus

Article 4 : De solliciter le Conseil Régional en tant qu'autorité de gestion des fonds FEADER une dotation complémentaire au titre du programme Leader.

Article 5 : De signer tous les documents relatifs à ce dossier,

Article 6 : De dire que les crédits correspondants sont prévus aux budgets 2021 et suivants

Fait à NERAC le, **7 MAI 2021**

Le Président,

Alain LORENZELLI



Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, CS 21 490 (9, rue Tastet 33063 Bordeaux) dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage.

En application de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du conseil communautaire